



DANS SA SEANCE DU 26 AOÛT 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à Mme Weideli et M. Tschanz, parcelle 210, Le Vieux Bourg 12-14, pour le remplacement de la barrière existante ;
- De préavisier favorablement la pose de panneaux solaires, parcelle 620, Mme Thierfelder, Sur les Moulins 42 ;
- De préavisier favorablement la pose de panneaux solaires, parcelle 621, M. Joliat, Sur les Moulins 44 ;
- De délivrer les permis d'utiliser à :
 - Mme Stocker-M. Cujean, parcelle 141, Ch. des Vignettes 2 et 2a pour la construction de deux couverts à voitures et réaménagement du chemin d'accès ;
 - M. et Mme Cujean, parcelle 141, Ch. des Vignettes 2 pour la construction d'une piscine et d'une pergola, PAC ;
 - M. Rosat, parcelle 288, Rte de la Pale 18 pour la transformation des locaux artisanaux en locaux de stockage de matériaux inertes et création de 13 places de stationnement ;
 - Profond, parcelle 346, Rte de la Pale 3 pour la création de 8 places de stationnement ;
 - M. et Mme Buvelot, parcelle 69, Sentier de Renges 5 pour la construction d'une piscine enterrée et d'un local technique ;
- De préavisier favorablement la pose de panneaux solaires, parcelle 77, M. Chavarriaga, Le Vieux Bourg 10 ;
- De préavisier favorablement la pose de panneaux solaires, parcelle 310-2, M. Groffi, Ch. de l'Eglise 7a

La municipalité